

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2023-278

PUBLIÉ LE 6 SEPTEMBRE 2023

# Sommaire

## **DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret / DRDFIP**

45-2023-09-01-00037 - DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE  
CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL (5 pages)

Page 3

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2023-09-01-00037

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE  
CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET  
DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX  
ET DE GRACIEUX FISCAL**

Le comptable, responsable du **Service des Impôts des Entreprises LOIRET OUEST**,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**ARRETE**

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée à compter du **1er septembre 2023** aux **inspectrices des Finances Publiques** désignées ci-dessous :

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>FONCTION</b>
<b>BOUCHAIBA</b>	HASSNAE	Adjointe – Pôle transverse
<b>RIDIRA</b>	KATY	Adjointe – Pôle Compta/RAR

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de droit commun de **60 000 €** ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de **60 000 €** ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, **sans limite de montant** pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de **100 000 €** par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses **sans limitation de montant** ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, **le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois, sans limitation de montant** ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les avis de déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous les actes d'administration et de gestion courante du service.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée à compter du **1er septembre 2023** à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>
<b>KARPELTZEFF Monique</b>	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	Néant	Néant
<b>MIGNON Christine</b>	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	Néant	Néant
<b>RENAUDOT Lydie</b>	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €	Néant	Néant
<b>STEMER Catherine</b>	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €	Néant	Néant

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>
<b>GODARD Damien</b>	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	4 mois	20 000 €
<b>MELOT Caroline</b>	Agent d'administration principal	Néant	2 000 €	4 mois	6 000 €
<b>ADAM Audrey</b>	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	Néant	Néant
<b>FLOC'H Julien</b>	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	Néant	Néant
<b>BERNAGOUT David</b>	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €	Néant	Néant
<b>CHAUVEAU Sylvie</b>	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	Néant	Néant
<b>CHRETIEN Aude</b>	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	Néant	Néant
<b>COMBE Elodie</b>	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	Néant	Néant
<b>DARDAINE Lysiane</b>	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €	Néant	Néant
<b>DELAUNEY Jean Luc</b>	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	Néant	Néant
<b>DOMAGALA Carole</b>	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	Néant	Néant
<b>DOUVRY Pauline</b>	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	Néant	Néant
<b>GUERIN Emilie</b>	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	Néant	Néant
<b>HAUBERT Amandine</b>	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	Néant	Néant
<b>KREBS Pascale</b>	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €	Néant	Néant
<b>LAURENT Veronica</b>	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	Néant	Néant
<b>LAUCCI-MILLOT Caroline</b>	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	Néant	Néant
<b>LEFRANC Patrick</b>	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	Néant	Néant
<b>ZWANG Killian</b>	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	Néant	Néant
<b>MARCHAT Véronique</b>	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	Néant	Néant
<b>MAUFRAIS Jany</b>	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	Néant	Néant
<b>LALUQUE Franck</b>	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	Néant	Néant

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
<b>MOULIN Célia</b>	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	Néant	Néant
<b>SAINMONT Fabienne</b>	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	Néant	Néant
<b>ALEXANDRE Marie Christine</b>	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €	Néant	Néant
<b>PEGUY Julien</b>	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	Néant	Néant
<b>HUET Nicolas</b>	Agent d'administration principal	2 000 €	Néant	Néant	Néant
<b>DELANNOY Thomas</b>	Agent d'administration principal	2 000 €	Néant	Néant	Néant

4°) les avis de mise en recouvrement (AMR) et les mises en demeure de payer (MDP) ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions
<b>MELOT Caroline</b>	Agent d'administration principal	AMR et MDP
<b>GODARD Damien</b>	Contrôleur	AMR et MDP

5°) tous les actes relatifs au recouvrement amiable (**autres que les plans de règlement**), et les actes de poursuites limités à l'envoi des seuls avis à tiers détenteur (ATD) ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions
<b>MELOT Caroline</b>	Agent d'administration principal	ATD
<b>GODARD Damien</b>	Contrôleur	ATD

**Article 3 :** M. Stéphane FRESPUECH, Inspecteur divisionnaire hors classe, disposera des délégations de signature prévues par l'article 1 du présent document

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Loiret.

Fait à Orléans, le 1er septembre 2023.

Le comptable public,  
responsable du Service des Impôts des Entreprises Loiret Ouest,

Signé : Yannick CHENICLET.